



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 10 AVRIL 2025
RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 10 D'APRILE DI U 2025

RAPPORT DE LA PRESIDENTE
RAPORTU DI A PRESIDENTE

Objet : **vote du budget primitif 2025.**
Ughjettu : ***votu di u bugettu primitivu 2025.***

BUDGET PRIMITIF 2025 - NOTE DE SYNTHESE

Le budget primitif 2025 de l'Agence du Tourisme de la Corse est présenté sous la matrice comptable M57 applicable aux Collectivités Territoriales Uniques et à leurs établissements publics. Il a été élaboré après la tenue du débat sur les orientations budgétaires lors de la réunion du conseil d'administration de l'ATC du 12 mars 2025.

Ce budget vise à continuer la démarche entreprise de déconcentration touristique. Les objectifs poursuivis sont un étalement des flux touristiques sur l'ensemble de l'année, une diversification de leur provenance et une meilleure répartition sur le territoire.

Ainsi, les actions d'investissement viendront soutenir le tourisme rural et vert, tandis que les actions de promotion mettront en valeur la Corse hors-saison estivale. La coordination des acteurs et l'analyse des tendances conjoncturelles ou durables demeureront des constantes de nos actions afin de toujours mieux comprendre les besoins et les attentes du secteur et ceux des touristes.

I – RESSOURCES 2025

Le budget primitif, acte qui traduit en termes financiers la politique et les objectifs poursuivis par l'établissement, a été construit en tenant compte du contexte économique. Le niveau prévisionnel de l'équilibre global du budget a été arrêté sur la base des recettes avérées ou fortement probables.

Les moyens financiers prévisionnels dont disposera l'Agence du Tourisme de la Corse pour l'année 2025 proviendront de la Collectivité de Corse, des ressources propres et du report du résultat excédentaire cumulé des exercices précédents.

Le concours financier de la Collectivité de Corse s'inscrit dans le cadre de son budget général avec des dotations en Autorisations de Programmes (AP), en Autorisations d'Engagement (AE) et en Crédit de Paiement (CP) votés en Assemblée de Corse en mars 2025.

Investissement : AP : 3 840 000 € CPI : 3 840 000 €

Fonctionnement : AE : 11 505 000€ CPF : 11 505 000 €

Les ressources propres s'élèvent à la somme de **1 013 000 €** :

- Fonds Européens : 570 000 €, promotion touristique FEDER et programmes Interreg ;
- Recettes diverses : 443 000 €, participation aux salons, adhésion des Offices du Tourisme au SITTCO, participation au groupement de commande « mise à disposition de données concernant le secteur touristique en Corse », réalisation d'études au bénéfice des collectivités locales, indemnités journalières de Sécurité Sociale ...

Le budget primitif de l'ATC intègre par ailleurs, comme pour l'exercice précédent, **le report du résultat** constaté lors du vote du compte de gestion et du compte administratif 2024 à savoir **2 133 240,05 €**. Ce résultat excédentaire cumulé servira principalement au paiement des Autorisations de Programmes ou d'Engagement dont les Crédits de Paiement ne seront pas versés au cours de l'année 2025.

Les recettes prévisionnelles globales s'établissent à **18 491 240,05 €** (hors opérations d'ordre).

Origine	Totaux (CPI + CPF)
Collectivité de Corse	15 345 000,00 €
Ressources complémentaires	1 013 000,00 €
Résultat reporté	2 133 240,05 €
Totaux	18 491 240,05 €

II – DEPENSES ET CHARGES 2025

A/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En matière d'investissement, les dépenses et charges d'un montant équivalent aux recettes permettront de financer les subventions et les aides visant à structurer et à renforcer la compétitivité et l'attractivité de ce secteur d'activité. Cela s'inscrit dans une logique réaffirmée de développement durable conditionnée par la transition écologique et la capacité à prolonger la période d'activité. Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement s'élève à **5 618 240,05 €**.

I- PROJETS STRUCTURANTS (1 410 900,05 €)

Ce volet orienté vers les porteurs de projets publics et privés se réfère à l'axe I du règlement des aides au tourisme.

Dans l'esprit du PADDUC, il s'agit ici d'articuler l'action de la Collectivité de Corse avec celle des territoires, communes et intercommunalités, dans une logique de territorialisation de la politique publique du tourisme à la recherche d'équilibres stratégiques de répartition des flux dans le temps et dans l'espace.

A l'appui de cette politique publique, il convient de soutenir :

- L'organisation et la structuration de territoires de projets dans le cadre d'une architecture s'appuyant sur le réseau des Offices de Tourisme de Corse ;
- L'aménagement des territoires touristiques à travers les investissements structurants permettant une valorisation de l'offre patrimoniale, culturelle, de pleine nature sur les espaces ruraux, montagnards et littoraux avec, entre autres, le soutien à la transition écologique du nautisme.

II – AIDES DIRECTES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (2 157 340 €)

Ces aides, détaillées dans l'axe II du règlement des aides au tourisme, sont destinées aux entreprises du tourisme avec pour objectif d'améliorer l'offre, notamment l'hébergement et les activités de loisirs naturels et culturels qui sont un élément fort de développement touristique durable pour notre territoire doté d'atouts préservés et diversifiés.

Ces activités correspondent aux tendances fortes de la demande touristique et présentent également un intérêt stratégique pour attirer un flux touristique hors saison estivale et hors des bassins et lieux les plus fréquentés permettant de mieux irriguer l'espace tout au long de l'année.

Les entreprises touristiques bénéficieront de soutiens financiers en adéquation avec la

nature de leurs investissements, notamment pour les investissements des entreprises rurales, les démarches de labellisation, le soutien aux activités de loisirs ainsi qu'au tourisme d'affaires.

Cette année encore, les crédits inscrits sur cette ligne permettront la poursuite des versements dans le cadre de l'appel à projet TPE/PME relatif au soutien à l'investissement et à l'accompagnement des entreprises du secteur touristique (34 dossiers restent à finaliser sur les 137 dossiers financés).

III - DISPOSITIF AVANCES REMBOURSABLES (1 000 000 €)

Pour accompagner les investissements des acteurs de l'offre d'hébergement hôtelière classée, a été créé en décembre 2010 le Fonds Régional Corse du Tourisme (FRCT). Ce fonds octroie des prêts à taux zéro. En moyenne, le prêt par bénéficiaire avoisine les 200 000 €. Ce dispositif des « avances remboursables » destiné aux structures touristiques est dédié au financement de travaux de modernisation et d'extension, voire de création. Ce fonds participe à la montée en qualité de l'offre.

Depuis 2011, via cet instrument financier, l'ATC a soutenu 407 projets portés par des entreprises d'hébergement touristique (hôtels et campings). Les 18 200 000 € confiés par l'ATC à la CADEC, ont généré un montant d'investissement de 373 893 965 €. L'effet multiplicateur est de 20.

IV – INGENIERIE – INNOVATION - NUMERIQUE (450 000 €)

Ce volet, axe IV du règlement des aides au tourisme, intègre à la fois l'aide au conseil, à l'ingénierie de projet et le soutien aux actions innovantes engagées par les porteurs de projets. Le soutien à l'ingénierie est complémentaire du soutien aux investissements. Il permet l'accompagnement des projets, mais aussi leur émergence, conception, mise en œuvre ou mise en marché. Le financement d'études étant par ailleurs complété par le conseil technique des agents de l'ATC.

V – INVESTISSEMENTS PROPRES (600 000 €)

Cette enveloppe budgétaire est destinée :

- A la conception et au développement du nouveau site grand public de l'ATC : 300 000 € ;
- Au renouvellement des licences nécessaires au fonctionnement courant de l'établissement, l'évolution de l'infrastructure téléphonique, l'acquisition de matériels informatiques, image, son et mobilier de bureau... : 300 000 €.

DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2025

INVESTISSEMENT	
DESTINATION	DEPENSES
Subventions selon guide des aides au tourisme	4 072 900,05 €
AAP TPE-PE	945 340,00 €
Nouvel écosystème numérique	300 000,00 €
Investissements propres	300 000,00 €
TOTAUX	5 618 240,05 €

B/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

I - FONCTIONNEMENT PROPRE DE L'ETABLISSEMENT (6 155 000 €)

L'enveloppe dédiée au fonctionnement propre de l'établissement permet de financer les charges de personnel et les frais généraux.

Les charges de personnel comprennent les salaires et charges sociales patronales de l'ensemble du personnel permanent et des contrats d'apprentissage et stages. Ces charges prennent en compte les augmentations conventionnelles prévisionnelles (ancienneté et valeur du point).

Les frais généraux de fonctionnement recouvrent les dépenses courantes de l'établissement, dont les coûts de location et d'entretien des locaux administratifs, de télécommunications, d'assurances, du système d'information et de gestion, des fournitures administratives...

II - PROMOTION TOURISTIQUE (5 800 000 €)

L'Agence du Tourisme mènera des actions de promotion touristique de la destination, campagnes de communication, organisation d'opérations événementielles, participation à des salons et workshops en France et dans toute l'Europe, accueil de médias en Corse et édition de documents promotionnels multilingues à destination des publics ; ceci pour mettre en relation l'offre et la demande.

Dans un environnement de concurrence exacerbée, les actions entreprises auront pour but de conforter la destination sur l'ensemble des marchés et filières afin de renforcer l'attractivité de l'île et de ses territoires, mais aussi de soutenir activement la politique de déconcentration temporelle, géographique et de provenance.

Ces actions seront fondées sur l'identité et positionneront la Corse en tant que destination préservée d'île verte en Méditerranée. Elles seront menées en partenariat avec des acteurs privés et publics, notamment les Offices de Tourisme. L'utilisation du marketing digital sera fortement accrue.

Dans une destination où l'offre est essentiellement familiale et indépendante et n'a que très rarement la masse critique pour se promouvoir seule, l'effort public reste déterminant. La Corse restera cependant l'une des régions françaises qui consacre le moins de moyens à la promotion touristique.

III - CENTRE DE RESSOURCES (230 000 €)

Le centre de ressources assume la mission d'observation touristique. En tant qu'outil d'aide à la décision, il permet d'adapter la stratégie de l'ATC en tenant compte les évolutions des marchés émetteurs (français, italien, suisse, belge, allemand, britannique, néerlandais, autrichien, scandinave...). Son objectif est de produire et de diffuser des informations et des données tant pour les besoins internes de l'établissement que pour ceux des acteurs du tourisme. Cela implique la mise en réseau de nombreux acteurs publics et privés afin de partager l'information nécessaire à une meilleure anticipation et préparation de la saison, grâce aux outils d'analyse prospective

La modernisation et l'actualisation des outils d'observation se poursuivront, afin que la donnée collectée soit aussi précise et exploitable que possible dans le cadre de la préparation des politiques publiques.

L'Observatoire du tourisme de la Corse réalisera, comme chaque année, une série de publications intitulés « Cahiers du tourisme ». Leur objectif principal est de communiquer régulièrement sur des thématiques spécifiques. Une fois publiés, ces cahiers seront disponibles sur le site professionnel de l'Agence.

Ce budget intègre le coût de la réalisation de l'ensemble de ces enquêtes, études et analyses qui servent de références statistiques et informationnelles aux acteurs du secteur du tourisme.

IV - ARMATURE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE ET PROGRAMMES DE COOPERATION UE (588 000 €)

La qualité et la diversité du patrimoine naturel et culturel de la destination Corse lui confèrent une forte attractivité en matière d'activités de découverte du milieu naturel, de pratique d'activités sportives et de loisirs et de découverte culturelle.

Dans ce cadre, cette enveloppe budgétaire permettra à l'ATC de :

- Concourir à l'équilibre financier des actions d'accompagnement et de structuration de l'offre en lien avec les Offices de Tourisme dans le cadre des contrats triennaux de développement territorialisés ainsi que les aides au fonctionnement ;
- Soutenir l'organisation d'événements et d'animations sur les territoires dès lors qu'ils sont en phase avec les objectifs stratégiques retenus et contribuent à une fréquentation désaisonnalisée ;
- Poursuivre le développement de la GT20.

V – MISSION COMMUNICATION (100 000 €)

La communication, articulée autour de plusieurs canaux internes et externes, s'inscrit dans une trajectoire globale et joue un rôle stratégique pour l'institution.

La mission communication, dans ses activités quotidiennes, gère et anime l'ensemble des systèmes et outils digitaux dédiés. Elle assure également la gestion et la mise à jour de la base de données d'information touristique régionale (SITTCO), coordonne le webmastering des sites web et répond aux e-demandes d'information touristique.

Elle a en charge :

- La gestion du Centre de Documentation et d'Information qui centralise toutes les informations (livres, magazines, études, rapports, images...) mises à disposition des collaborateurs de l'ATC et des professionnels du tourisme ;
- La réalisation d'une revue de presse spécialisée en tourisme. Cette revue donne lieu à la réalisation de posts de veille thématisée accessibles à tous sur le site Atc.corsica, dans une rubrique dédiée ;
- La gestion de la médiathèque de l'ATC et l'enrichissement du fonds iconographique de l'institution, qui est mis à disposition de l'ATC aussi que de ses partenaires sur demande ;
- La réalisation de travaux de design graphique et de vidéos nécessaires à la conduite des missions de communication et d'information de l'institution, notamment sur les réseaux sociaux ;
- La réalisation de newsletters destinées à la fois aux agents de l'ATC et à ses partenaires.

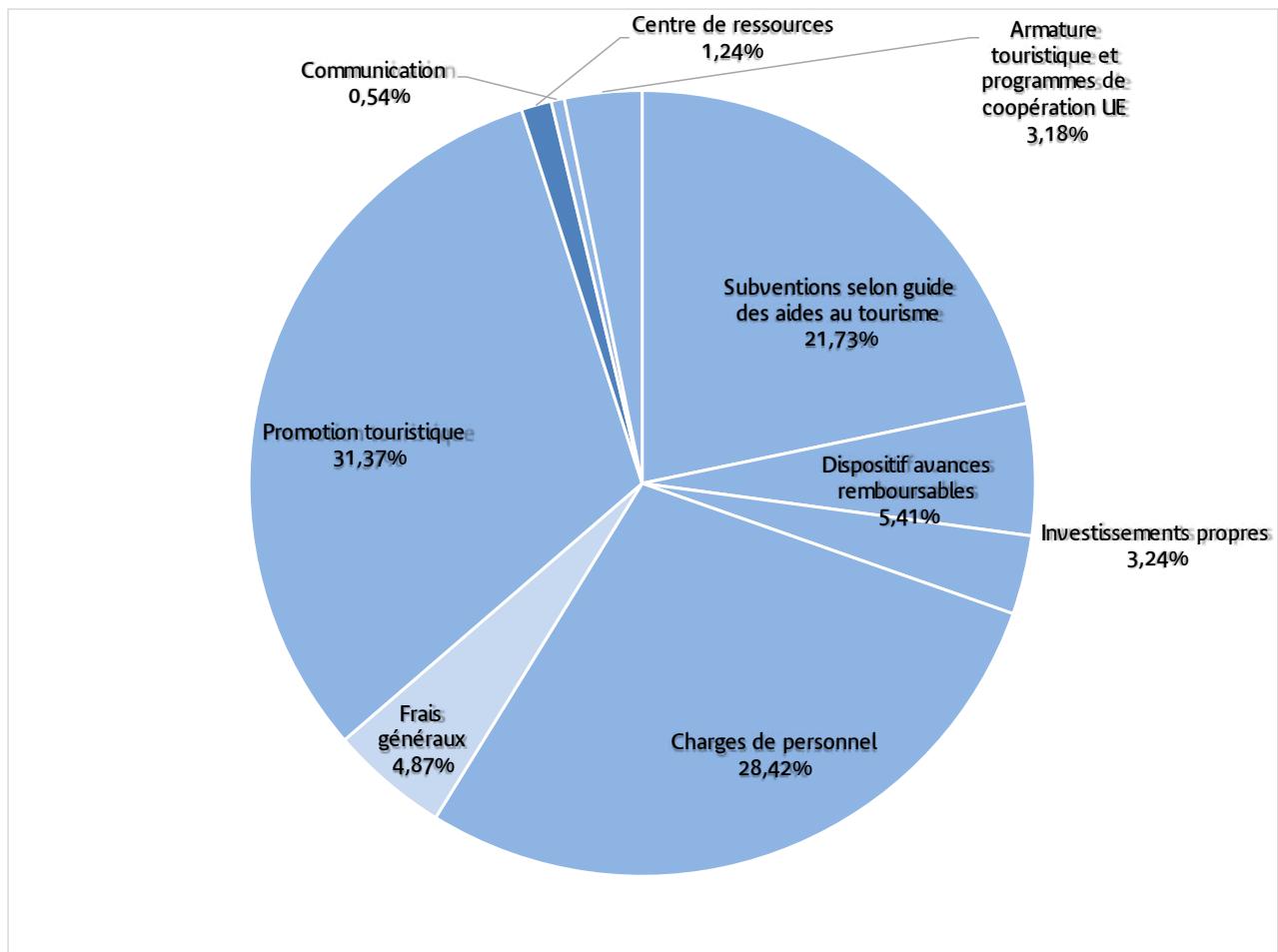
DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2025

FONCTIONNEMENT	
DESTINATION	DEPENSES
Charges de personnel	5 255 000,00 €
Frais généraux	900 000,00 €
Promotion touristique et communication	5 800 000,00 €
Centre de ressources	230 000,00 €
Mission communication	100 000,00 €
Armature touristique et programmes de coopération UE	588 000,00 €
TOTAUX	12 873 000,00 €

BUDGET PRIMITIF 2025

Investissement		Fonctionnement		Total général	
Dépenses	Recettes	Charges	Produits	Dépenses et Charges	Recettes et Produits
5 618 240,05 €	5 618 240,05 €	12 873 000,00 €	12 873 000,00 €	18 491 240,05 €	18 491 240,05 €

Ces montants budgétaires prévisionnels seront ajustés en fonction des recettes constatées.

BUDGET PRIMITIF 2025 PAR DESTINATION

Actions (Investissement et Fonctionnement)	:	64 %
Charges de personnel	:	28 %
Frais généraux et investissements propres	:	8 %